



# Aider les autres en devenant accompagnant éducatif et social

*L'accompagnant éducatif et social (AES) a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.*

Un nouveau diplôme d'état d'Accompagnant Educatif et Social a été créé en janvier 2016. Il remplace les diplômes d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP).

C'est un diplôme générique et transversal, composé d'un socle commun représentant 70% des enseignements théoriques et de **3 spécialités** correspondant à un des 3 champs d'intervention spécifiques suivants : **Accompagnement de la vie à domicile** : L'AES contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. **Accompagnement de la vie en structure collective** : L'AES contribue au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif. **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** : L'AES contribue à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation



de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Le DEAES est une certification de niveau V (niveau CAP-BEP) dans le champ de l'accompagnement des publics fragiles. Il est délivré, avec mention de la spécialité, par le Préfet de région au nom du ministère chargé des Affaires sociales.

**Le DEAES, une formation orientée sur les pratiques professionnelles.** La formation est organisée sur une amplitude de 9 à 24 mois, comporte 525 heures d'enseignement théorique dont 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialité et 840 heures de formation pratique. L'enseignement théorique se décompose en 4 domaines de formation (DF) : DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale. DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité. DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels. DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

**Choisir une spécialité.** Les 147 heures de spécialité correspondent à un des 3 champs d'intervention suivant : Accompagnement de la vie à domicile, accompagnement de la vie en structure collective, accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

**Conditions d'admission : aucun diplôme n'est exigé** pour préparer le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), cependant l'entrée en formation est soumise à la réussite aux épreuves d'admission en formation organisées par les établissements de formation. Il faut être âgé d'au moins 18 ans à la date d'entrée en formation. Les épreuves d'admission au DEAES consistent en une épreuve écrite d'admissibilité composée d'un questionnaire de 10 questions orientées sur l'actualité sociale (durée : 1h30) et une épreuve orale d'admission portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale (durée : 30 min). Les dispenses et les allègements de formation sont prévus par des dispositions spécifiques. Elles ne concernent que le socle commun de formation SAUF pour les titulaires du DEAVS qui, sont de droit, titulaires du DEAES spécialité « vie à domicile » ainsi que pour les titulaires de DEAMP qui de droit, sont titulaires du DEAES spécialité « vie en structure collective ». La formation d'AES est accessible

en voie directe, en cours d'emploi (statut de salarié) ou par la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Se former en auvergne

**ITSRA**, 62 avenue Max Dormoy, 63000 Clermont-Ferrand  
tél : 04.73.17.01.00  
itsra.net

Dossier d'inscription à télécharger sur le site et à renvoyer avant le 29 septembre 2017 pour une formation de 12 mois (demandeurs d'emploi) ou avant le 6 novembre 2017 pour une formation de 18 mois (salariés).

**IRFSS Auvergne**, 20 rue du Vert Galant, BP 30401, 03004 Moulins Cedex  
tél : 04.70.48.20.30  
irfss-auvergne.croix-rouge.fr

Dossier d'inscription à télécharger sur le site et à renvoyer avant le 15 décembre 2017.

La formation est également dispensée dans plusieurs GRETA en Auvergne, ainsi que dans d'autres organismes de formations.

## EN SAVOIR PLUS

greta.ac-clermont.fr  
orientation.auvergnerrhonealpes.fr

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes finance certaines formations d'AES :  
aidesfss.auvergnerrhonealpes.fr